



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil-sous-Bois, le 23 avril 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil « Vins » de FranceAgriMer du 17 avril 2013 : situation des marchés, ventes de vins en grande distribution à mi-campagne et agrément des plans collectifs de restructuration du vignoble

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 17 avril 2013, sous la présidence de Jérôme Despey. À l'occasion de cette séance, un point sur les marchés à huit mois de campagne 2012/13 et sur les ventes de vins tranquilles en grande distribution à mi-campagne 2013 a été présenté aux professionnels. Les discussions du Conseil ont également porté sur l'agrément des plans collectifs de restructuration du vignoble des bassins viticoles et sur les résultats de l'expérimentation nationale sur la valorisation des sous-produits de la vinification.

Marchés à la production « vrac » : un ralentissement de l'activité différencié selon les catégories et les couleurs de vins

À huit mois de campagne 2012/13 (soit à fin mars 2013), les marchés à la production « vrac » témoignent d'un certain ralentissement de l'activité, en relation avec la faiblesse des disponibilités globales de la campagne. Cette situation d'ensemble paraît cependant différenciée selon les catégories de vins et les couleurs, avec des ventes de vins à appellation d'origine protégée (AOP) qui restent globalement inférieures à celles de 2011/12, des transactions de vins à indication géographique protégée (IGP) en légère progression par rapport à celles de la campagne précédente et des volumes comparables à ceux de l'année dernière sur les Vins de France sans indication géographique (VSIG).

De manière générale, les cours moyens des différentes catégories affichent toujours des progressions plus ou moins importantes par rapport à la campagne précédente, grâce à une demande qui a été présente, notamment sur les rosés et sur les blancs.

Ventes de vins tranquilles en grande distribution : croissance en volume et en valeur à six mois de campagne

À plus de six mois de campagne 2012/13, soit entre le 20 août 2012 et le 3 mars 2013, le marché des vins tranquilles en grande distribution (hors hard discount) représente 5,14 millions d'hectolitres pour une valeur de 2,12 milliards d'euros, soit une croissance de 0,5 % en volume et de 4,7 % en valeur par rapport à la moyenne des deux campagnes précédentes.

À noter, en particulier :

- le prix moyen de vente de ces vins à 4,13 €/litre (soit + 4,2 % par rapport à la moyenne 2010/11-2011/12) ;
- les croissances des rosés et des blancs (respectivement de + 8,2 % et + 2,1 % par rapport à la moyenne 2010/11-2011/12) ;
- les croissances des IGP avec des ventes en augmentation de 2,1 % en volume et de 7,9 % en valeur pour les IGP de cépage et de 4,3 % en volume et de 14 % en valeur pour les IGP standard ;
- le poids du bag-in-box® (30,8 % en volume) dans les ventes de vins tranquilles en grande distribution.

Cf. pour en savoir plus : *Note de conjoncture vins de FranceAgriMer*, avril 2013.

OCM : point sur la consommation de l'enveloppe nationale 2012/13

Comme traditionnellement, un point sur la consommation des crédits de l'enveloppe 2012/13 du programme quinquennal français de l'OCM vitivinicole (pour mémoire 280 M€) a été présenté aux membres du Conseil.

Au 12 avril 2013, la consommation des crédits de l'enveloppe 2012/13 du programme français s'élève à 73,1 millions d'euros, soit par mesures :

- 37 M€ pour la restructuration et reconversion du vignoble ;
- 20,9 M€ pour les investissements des entreprises ;
- 9,1 M€ pour les prestations viniques ;
- 6,1 M€ pour la promotion sur les marchés des pays tiers.

FranceAgriMer a également présenté aux membres du Conseil un point sur les paiements des mesures « restructuration et reconversion du vignoble » pour la campagne 2012/13 et « promotion pays tiers ».

Agrément des plans collectifs de restructuration du vignoble des bassins viticoles « Charentes-Cognac », « Val de Loire-Centre », « Beaujolais-Lyonnais » et « Sud-Ouest »

Après l'agrément des plans collectifs de restructuration du vignoble des bassins viticoles « Languedoc-Roussillon », « Aquitaine » et « Vallée du Rhône-Provence » en Conseil « Vins » du 3 avril dernier, les membres du Conseil ont rendu, lors de la séance du 17 avril 2013, quatre avis favorables sur des projets de décisions du directeur général de FranceAgriMer relatifs aux agréments des plans collectifs de restructuration du vignoble des bassins viticoles « Charentes-Cognac », « Val de Loire-Centre », « Beaujolais-Lyonnais » et « Sud-Ouest » et de leurs porteurs de projets et aux critères d'éligibilité et de priorité pour ces plans déposés en application du programme d'aide national de l'OCM vitivinicole 2009/2013 pour les campagnes 2012/13 à 2014/15. Ces plans collectifs de restructuration ont été votés dans les conseils de bassin viticole concernés et traduits dans ces décisions.

La mise en place des plans collectifs de restructuration du vignoble dans la quasi-totalité des bassins viticoles français a permis aux différents acteurs concernés de mener des réflexions collectives de fond et de stratégie à l'intérieur de chaque bassin.

Expérimentation nationale sur la valorisation des sous-produits de la vinification

Une synthèse des conclusions de l'expérimentation nationale sur la valorisation des sous-produits de la vinification a été présentée aux membres du Conseil. Les représentants des différentes familles professionnelles de la filière (producteurs, distillateurs, coopératives, négociants...) et de l'État vont poursuivre leur réflexion sur une éventuelle évolution de la réglementation française relative à la valorisation des sous-produits de la vinification.

Cette expérimentation nationale visait à évaluer l'intérêt de différentes voies de valorisation des sous-produits vinicoles (marcs, bourbes, lies) en termes techniques, environnementaux, économiques et réglementaires.

Les différentes voies de valorisation des sous-produits vinicoles, qui ont fait l'objet de travaux de recherche, sont les suivantes :

- l'épandage direct sur terres agricoles ;
- le compostage et le co-compostage des sous-produits vinicoles puis l'épandage des composts obtenus ;
- la distillation et la valorisation matière de sous-produits de la distillation (alcools, cellulose et hémicellulose, tanins, huile de pépins de raisin, ...) ;
- la méthanisation ;
- la réduction du volume des sous-produits liquides.

Les fiches de synthèses relatives à ces travaux doivent être prochainement finalisées.

Le prochain Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole se réunira le 15 mai 2013.

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05
Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr